

Les nouvelles de la Fédé



C'est en hiver que les projets de vacances se préparent La carte des sites BCN-BPF de la Fédération française de cyclotourisme

Description et mode d'emploi

La Fédération française de cyclotourisme vous propose les brevets rêvés pour visiter la France ! Pas de délai, pas de parcours imposé, c'est la liberté totale ! Vous fixez vous-même votre itinéraire, et aménagez votre programme comme bon vous semble.

Principes de base

Dans tous les départements de la France métropolitaine, hormis la région parisienne, les Comités départementaux de cyclotourisme ont choisi 6 sites à l'intérêt touristique indéniable : point de vue original, curiosité géographique ou architecturale, village typique d'une région, monuments, passé historique, etc.

Ces sites BPF sont le plus souvent ruraux, mais leur accès n'en est pas forcément aisé pour autant : les cols de l'Iseran, du Tourmalet, ou de l'Aubisque, figurent en effet parmi les lieux de contrôle. Mais il en est de plus calmes, comme Hossegor sur la côte landaise, ou Saint-Bertrand-de-Comminges au pied des Pyrénées. On trouve dans cette longue liste Chambord et son château, le Mont Saint-Michel et son omelette, lieux très connus, mais aussi La Fajolle nichée au fond d'une gorge de l'Aude, Avioth dans la Meuse, ou encore Maillezais en Vendée, communes que vous n'auriez guère de chance de traverser sans participer à ces brevets.

Pour le Brevet de cyclotourisme national (BCN), vous devrez valider un seul contrôle par département, alors que pour le Brevet des provinces françaises (BPF), il faut valider les six.

Des règles simples

Pas de parcours imposés pour passer dans ces lieux, et aucun délai pour tamponner vos cartes contrôle !

La seule contrainte, autre que celle de circuler à vélo (quand même !) s'avère donc celle de faire valider votre carte dans les sites sélectionnés.

Comment s'inscrire à ces Brevets ?

Tout d'abord, il faut être licencié à la Fédération française de cyclotourisme, soit par l'intermédiaire d'un club, soit à titre de membre individuel. Ensuite, il n'y a pas d'inscription avant de commencer ces brevets. C'est lors de l'envoi de votre première carte au délégué fédéral que celui-ci vous attribuera un numéro de participant, qu'il conviendra ensuite de reporter sur toutes les cartes.

Comment se procurer les cartes BCN et BPF ?

Ces documents sont en vente (0,4 € l'unité ou 17,50 € les 50 cartes) au siège fédéral : 12 rue Louis Bertrand, CS 80045 94207 Ivry-sur-Seine Cedex

Boutique - Tél. : 01 56 20 88 92 - E-mail : boutique@ffvelo.fr

La liste actuelle des sites contrôlés à homologuer, figure dans le « Où irons-nous ? »

Sur la carte BCN, il faut faire tamponner une case pour chaque département. 10 cartes suffisent donc pour couvrir la France.

Pour le BPF, il faut faire tamponner six cases par département, soit une carte entière. Il faudra donc 89 cartes pour couvrir la France.



Comment faire tamponner vos cartes ?

La chasse au coup de tampon permet d'entrer en contact direct avec les habitants, et certaines de ces rencontres, hautes en couleur, vous laisseront des souvenirs impérissables. Vous fréquenterez ainsi assidûment toutes les administrations détenant le précieux timbre

humide et réputées l'apposer gratuitement : offices de tourisme, mairies, La Poste, éventuellement... gendarmeries.

Chez les commerçants, il est de bon ton d'acquiescer une bricole, pour obtenir en même temps que votre coup de tampon, un large sourire. Dans certains endroits, vous n'aurez pas le choix. Il reste un seul commerce, et, à la seule vue d'un cycliste, le tenancier de ce digne établissement sort tampon et encreur, avant que vous ne lui ayez demandé quoi que ce soit.

Et s'il n'y a pas de tampon ?

Si vous ne trouvez personne pour tamponner vos cartes, vous pouvez prendre une photo de la pancarte de la localité ou du col, AVEC votre vélo posé devant.

Vous pouvez aussi prendre votre vélo devant un site typique de la localité en question, à condition que l'on puisse identifier cette localité sans équivoque.

Le coup de tampon peut aussi être valablement remplacé par une étiquette commerciale (pâtisserie), une carte de visite ou un ticket de caisse, l'essentiel étant que le nom de la localité soit mentionné.

Quelques points du règlement...

Certains sites ne sont accessibles qu'en été, par exemple, les grands cols. Vous ne pourrez donc les visiter qu'à cette période.

- Le BCN et le BPF étant des brevets touristiques, il n'est pas possible de faire valider les contrôles de nuit, période pendant laquelle la notion de tourisme perd beaucoup de sa valeur.
- C'est bien la carte BPF elle-même qu'il faut faire tamponner. Les collages, post-it, étiquettes diverses, ne sont acceptés qu'exceptionnellement, à titre de dépannage.
- Les inscriptions manuscrites ne peuvent en aucun cas remplacer un tampon, et ne sont pas validées.
- S'il est possible de faire en même temps le BCN et le BPF, il faut par contre attendre d'avoir fini entièrement l'un ou l'autre de ces brevets avant d'entamer un deuxième.



Pensez à vérifier le coup de tampon que vous venez de recevoir. Il doit comporter la mention de la localité et être lisible.

N'attendez pas d'être rentré chez vous pour vous apercevoir :

- Qu'il n'y a pas le nom de la localité.
- Qu'il y a le nom d'une autre localité (succursale

d'une entreprise, d'une administration).

Méfiez-vous même des tampons de la Poste qui ne mentionnent plus forcément le nom de la commune mais un code chiffré incompréhensible.

- Que c'est parfaitement illisible, même avec une loupe

Comment faire homologuer vos cartes ?

Une fois votre carte remplie, vous l'adresserez au responsable fédéral, bénévole rompu au déchiffrement des tampons les plus bizarres, qui vous l'homologuera si tout est en ordre. Vous aurez ainsi gagné... le droit d'acquiescer la médaille souvenir, qui sera du plus bel effet sur votre table de nuit.

Dans tous les cas, n'oubliez pas de joindre une enveloppe timbrée comportant

votre adresse pour le retour des cartes.



Pour le Brevet de cyclotourisme national

Lorsque votre carte est pleine, 10 cachets recueillis, vous pouvez l'adresser au délégué fédéral qui procédera à l'homologation partielle de votre brevet. Lorsque vous aurez tout fini, un superbe trophée et un prestigieux diplôme viendront récompenser votre exploration de

l'Hexagone. Ce n'est que justice, le BCN est une oeuvre de longue haleine, qui nécessite plusieurs années pour aboutir. A ce jour, 970 lauréats figurent sur les listes fédérales.

Le règlement complet figure dans le guide du cyclotouriste FFVélo. Pour tous renseignements, et pour faire homologuer vos cartes, adressez-vous au délégué fédéral :

Pierre Cazalières - 13 rue des tilleuls - 18390 Saint-Germain-du-Puy - E-mail : bcn@ffvelo.fr

Pour le Brevet des provinces françaises

Dans ce cas, les cartes comportent six cases, correspondant aux six contrôles d'un même département. Chaque province est indépendante des autres, et dès que vous avez rempli une carte, ou terminé une province avec tous les départements qui la composent, vous pouvez adresser la ou les cartes au délégué fédéral :

Jean-Louis Rougier - lieu-dit Plat, 24460 Négrondes - E-mail : bpf@ffvelo.fr

Il vous fournira tous les renseignements dont vous pourrez avoir besoin.

N'attendez pas d'avoir tout fini pour lui adresser vos cartes !

A chaque province homologuée correspond une médaille spécifique, soit 36 provinces pour autant de médailles différentes. Si certaines provinces peuvent se visiter entièrement en quelques jours, d'autres comme le Languedoc, nécessiteront que l'on y consacre ses congés pendant plusieurs années.

Si vous explorez les 534 sites disséminés sur le territoire, vous serez lauréat du Brevet des Provinces Françaises, cercle très fermé où l'on recensait 501 récipiendaires à la fin de 2012. Cela peut suffire à occuper tout ou partie d'une vie de cyclo, mais lorsque vous aurez terminé, vous pourrez dire que vous connaissez bien la France !

De chouettes vacances en perspective !

Proposé par Danielle CORS